

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 44  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/34 :**

Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) : désignation des représentant(e)s de la commune

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

**ABSENTS :**

MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



David LORION

Adresse de destination en préfecture  
27/05/2026-20260526-2026-3-34-1-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

**Affaire n°3/34 : Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) : désignation des représentant(e)s de la commune.**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle que:

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants
- de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les autres cas.

A l'issue des récentes élections municipales, il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la Commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CIG), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées aux différentes taxes locales.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ETABLIR une liste des membres composant ladite commission comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants comme représentants de la Commune au sein de la CCID :**

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Monsieur Willy TAN	Monsieur Stéphane ALBORA
Monsieur Nazir VALY	Madame Jennifer LABENNE
Monsieur Kichena DAMOUR	Monsieur Moïse LAGARRIGUE
Madame Sandrine AHO NIENNE	Madame Pascaline VIRY
Madame Chantal AGATHE	Madame Marina ADIGADOU
Monsieur Patrick VAYABOURY	Madame Patricia TAYLLAMIN
Madame Roxana AHKOONE	Madame Samantha PALIOD
Monsieur Patrick FIROAGUER	Madame Nicole GILBERTSEN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260526-2026-3-34-1-DE  
Date de réception : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE	Madame Sabine SAILLY
Madame Ketty CALOGINE	Monsieur Jackson RICHARDSON
Madame Guilaine NASSIBOU	Monsieur Ulrich NAYAGOM
Monsieur Laurent JUDITH	Madame Mariaty MALIDI
Monsieur Clément SUMAC	Monsieur Richard RIANI
Monsieur Dany LAURENCE	Madame Nathalie ABLANCOURT
Madame Caroline TAILAMEE	Monsieur Frédéric GOVINDAMAL
Monsieur Lionel PAPI	Madame Moze DIJOUX

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

